

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'INVESTISSEUR , qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'INVESTISSEUR au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'INVESTISSEUR des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. Nous n'avons pas relevé de dérogations à ces textes.

Tunis, le 30 janvier 2026

Le Commissaire aux comptes :
Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille-titres	4-1	980 852	993 289
Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	395 057	402 604
Obligations et valeurs assimilées	4-3	60 546	100 108
Emprunts d'Etat	4-4	475 816	490 577
Bons du trésor assimilables	4-5	49 433	-
Placements monétaires et disponibilités		240 140	273 641
Placements monétaires	4-6	202 647	202 747
Disponibilités	4-7	37 493	70 894
Créances d'exploitation		-	234
TOTAL ACTIF		1 220 992	1 267 164
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4-8	31 207	30 058
Autres créditeurs divers	4-9	22 229	48 760
TOTAL PASSIF		53 435	78 818
ACTIF NET			
Capital	4-10	1 127 491	1 146 119
Sommes distribuables		40 066	42 227
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-11	2	13
Sommes distribuables de l'exercice en cours		40 064	42 214
ACTIF NET	4-12	1 167 556	1 188 346
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 220 992	1 267 164

SICAV L'INVESTISSEUR						
Rue Hédi Nouira						
1001 Tunis						
ETAT DE RESULTAT						
(Montants exprimés en dinars)						
		Note	Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres			10,310	58,645	10,453	60,307
Dividendes		5-1	-	17,416	-	20,006
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5-2	1,153	5,299	2,189	9,226
Revenus des emprunts d'état		5-3	8,455	33,915	8,264	31,075
Revenus des Bons du trésor assimilables			702	2,014	-	-
Revenus des placements monétaires			3,790	15,502	3,968	15,897
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS			14,101	74,147	14,421	76,204
Charges de gestion des placements			(2,328)	(9,308)	(2,370)	(9,392)
REVENU NET DES PLACEMENTS			11,773	64,839	12,051	66,812
Autres produits			-	-	-	-
Autres charges		5-6	(5,989)	(24,221)	(5,997)	(24,440)
Contribution Sociale de Solidarité			-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION			5,784	40,618	6,054	42,372
Régularisation du résultat d'exploitation		5-7	(45)	(554)	-	(158)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			5,739	40,064	6,054	42,214
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			45	554	-	158
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres			(1,950)	3,170	(369)	(22,653)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres			260	1,804	787	12,014
Frais de négociation de titres			-	-	(61)	(682)
RESULTAT DE LA PERIODE			4,094	45,591	6,411	31,051

SICAV L'INVESTISSEUR								
Rue Hédi Nouira								
1001 Tunis								
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET								
(Montants exprimés en dinars)								
					Période du 01/10 au 31/12/2025	Période du 01/01 au 31/12/2025	Période du 01/10 au 31/12/2024	Période du 01/01 au 31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					4,094	45,591	6,411	31,051
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION								
Résultat d'exploitation					5,784	40,618	6,054	42,372
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres					(1,950)	3,170	(369)	(22,653)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres					260	1,804	787	12,014
Frais de négociation de titres					-	-	(61)	(682)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES					-	(42,227)	-	(45,979)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					(1,391)	(24,155)	-	- 11,167
Souscriptions								
- Capital					-	2,824	-	3,055
- Régularisation des sommes non distribuables					-	(18)	-	(72)
- Régularisation des sommes distribuables					-	36	-	53
Rachats								
- Capital					(1,345)	(26,692)	-	(14,390)
- Régularisation des sommes non distribuables					(1)	285	-	399
- Régularisation des sommes distribuables					(45)	(590)	-	(211)
VARIATION DE L'ACTIF NET					2,703	(20,791)	6,411	(26,095)
ACTIF NET								
En début de période					1,164,854	1,188,346	1,181,935	1,214,440
En fin de période					1,167,556	1,167,556	1,188,346	1,188,346
NOMBRE D'ACTIONS								
En début de période					16,712	17,047	17,047	17,214
En fin de période					16,692	16,692	17,047	17,047
VALEUR LIQUIDATIVE					69.947	69.947	69.710	69.710
TAUX DE RENDEMENT					0.35%	3.89%	0.54%	2.60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « SICAV L'INVESTISSEUR » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte et de type distribution créée le 11/02/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3.2-Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3.3- Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus (nets de la retenue à la source libératoire de 20%).

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

3.4- : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2025 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient au 31 décembre 2025 :

- Une ligne de la BTA « juin 2031 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3.5- : Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, l'ancien gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

A compter du 16/07/2020, la gestion de la SICAV est assurée par STB Finance intermédiaire en bourse, aux mêmes conditions de rémunérations que STB Manager.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/12/2025 un montant net de 980 852 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Cours	Valeur au 30/09/2025	% Actif
	<u>Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés</u>		440 477		395 057	32.36%
	Actions cotées		390 619		344 104	28.18%
TN0002600955	STB	15 897	61 129	4.062	64 574	5.29%
TN0007630015	SOTIPAPIER	16 000	98 385	2.756	44 096	3.61%
TN0006560015	SOTUVER	5 500	67 017	13.811	75 961	6.22%
TN0007570013	EURO-CYCLES	5 000	90 007	12.441	62 205	5.09%
TN0003400058	AMEN BANK	1 125	33 647	49.739	55 956	4.58%
TN0001100254	SFBT	3 300	40 433	12.519	41 313	3.38%
	Titres OPCVM		49 858		50 953	4.17%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE	243	27 151		27 526	2.25%
TN0002600963	CAPITAL PLUS					
	SICAV EPARGNANT	220	22 707		23 427	1.92%
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		561 179		585 795	47.98%
	Obligations de L'Etat		456 118		475 816	38.97%
TNPSL0PEJVO7	EMP NAT 2022 T1 A	2 000	19 345		20 766	1.70%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000		155 294	12.72%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	80	80 000		82 856	6.79%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 C	1 000	87 500		92 526	7.58%
TNLEGO8CKWX3	ENAT1 2022A T+2,4%	158	1 455		1 648	0.13%
TNJ1M1ZAWYG5	EPT NAT 2 2022 AF	1 023	9 821		10 413	0.85%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	525	4 989		5 137	0.42%
TN2MVOGUKOA5	EPT NAT 4 2022 AV	128	1 203		1 245	0.10%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	1 957	18 565		19 823	1.62%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	1 925	18 057		19 338	1.58%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	136	11 813		12 316	1.01%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 878	18 780		19 703	1.61%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	400	2 000		2 019	0.17%
TN5QHYZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	75	7 589		7 607	0.62%
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	250	25 000		25 125	2.06%
	Bons du trésor assimilables		47 800		49 433	4.05%
TNN0SOORH1F1	BTA 06-2031	50	47 800		49 433	4.05%
	Obligations de sociétés		57 260		60 546	4.96%
TN0001901115	BH F SUB 2019-1 C	600	12 000		12 759	1.04%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	200	8 480		8 809	0.72%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	800	16 000		16 884	1.38%
TN8X3GZLYOR8	STBSUB 2021-1 AV	70	2 780		2 993	0.25%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	100	10 000		10 684	0.88%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	100	8 000		8 416	0.69%
	TOTAL		1 001 655		980 852	80.33%

SICAV L'INVESTISSEUR**Rue Hédi Nouira****1001 Tunis****4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à un montant de 395 057 Dinars. Elle se détaille comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Actions et droits rattachés		390,619	390,619
Différence d'estimation sur actions et droits		-46,515	-49,299
Titres OPCVM		49,858	60,302
Différence d'estimation sur Titres OPCVM		1,095	981
	Total	395,057	402,604

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/12/2025, un montant de 60 546 Dinars. Elles se présentent comme

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations		57,260	92,891
Intérêts courus		3,447	5,008
Intérêts courus à l'achat		0	548
Différence d'estimation sur Obligation		-162	1,661
	Total	60,546	100,108

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/12/2024, un montant de 475 816 Dinars. Ils se détaillent comme suit

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Emprunt d'Etat		456,118	472,306
Intérêts courus		18,331	18,796
Intérêts courus à l'achat		0	387
Différence d'estimation sur Emprunt National		1,367	-912
	Total	475,816	490,577

4-5 : Bons du trésor assimilables

Les bons de trésor assimilables totalisent, au 31/12/2025, un montant de 49 433 Dinars. Ils se détaillent comme

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Bons de trésor assimilables		47,800	-
Intérêts courus		1,501	-
Intérêts courus à l'achat		316	-
Différence d'estimation sur BTA		-184	-
	Total	49,433	-

4-6 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2025 à 202 647 Dinars. Ils se présentent comme suit :

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Compte à terme STB au 26/01/2026 (9,29% ; 91j)		202,647	-
Compte à terme STB au 27/01/2025 (9,79% ; 91j)		-	202,747
	Total	202,647	202,747

SICAV L'INVESTISSEUR**Rue Hédi Nouria****1001 Tunis****4-7 : Disponibilités**

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2025 à 37 493 Dinars. Elles se présentent comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Avoirs en banque	37,493	70,894
Total	37,493	70,894

4-8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant à 31 207 Dinars au 31/12/2025, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	1,994	2,005
Commission réseau	28,518	27,347
Commission dépositaire	694	706
Total	31,207	30,058

4-9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant à 22 229 Dinars au 31/12/2025, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Etat retenue à la source	13	0
Conseil du Marché Financier (CMF)	100	101
Impôt à payer	119	81
Dirigeants	500	500
Jeton de présence	10,786	10,329
Autres opérateurs créditeurs	10,712	37,749
Total	22,229	48,760

4-10 : Capital

Au 31/12/2025, le capital a atteint un niveau de 1 127 491 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 1,63% par rapport au montant arrêté à la date du 31/12/2024. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital social	1,326,993	1,338,329
Souscriptions	2,824	3,055
Rachats	-26,692	-14,390
Frais de négociation de titres	0	-682
Variation d'estimation / actions et droits	-46,515	-49,299
Variation d'estimation / Emprunts d'Etat	1,021	749
Variation d'estimation / Titres OPCVM	1,095	981
Plus-value/ actions et droits	0	12,204
Moins-value/ actions et droits	0	-652
Plus-value/Titres OPCVM	1,761	2,057
Moins-value/ Titres OPCVM	0	-1,334
Plus-value/ Portefeuille titre	282	0
Moins-value/ Portefeuille titre	-240	-262
+/- val/report /Titres OPCVM	-981	0
+/- val/report actions et droits	49,299	25,193
+/- val/report Emprunts d'Etat	-749	-278
Sous-total 1	1,308,098	1,315,672
Sommes non distribuables / exercice clos	-180,874	-169,880
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-18	-72
Régularisation des sommes non distribuables (rachats)	285	399
Sous-total 2	-180,608	-169,553
Capital	1,127,491	1,146,119

SICAV L'INVESTISSEUR			
Rue Hédi Nouira			
1001 Tunis			

Les mouvements sur le capital, au cours du quatrième trimestre 2025, se détaillent ainsi :

<u>Capital au 30-09-2025</u>			
Montant			1,130,527
Nombre de titres			16,712
Nombre d'actionnaires			29
<u>Souscriptions réalisées</u>			
Montant			-
Nombre de titres émis			-
Nombre d'actionnaires nouveaux			-
<u>Rachats effectués</u>			
Montant			(1,345)
Nombre de titres rachetés			(20)
Nombre d'actionnaires sortants			(3)
<u>Autres mouvements</u>			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres			(1,950)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres			260
Régularisation des sommes non distribuables			(1)
Frais de négociations de titres			0
<u>Capital au 31-12-2025</u>			
Montant			1,127,491
Nombre de titres			16,692
Nombre d'actionnaires			26

4-11 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/12/2025, à 2 Dinars et se détaillent comme suit

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat de l'exercice en instance d'affectation		0	-
Report à nouveau sur arrondi de coupons		2	13
	Total	2	13

4-12 : Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du quatrième trimestre 2025, à 1 167 556 Dinars, enregistrant ainsi une baisse par rapport au même trimestre de l'année 2024 de 1,75%.

		<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
Capital		1,127,491	1,146,119
Sommes distribuables		40,066	42,227
	Total	1,167,556	1,188,346

SICAV L'INVESTISSEUR					
Rue Hédi Nour					
1001 Tunis					

Note 5 - NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2025, un montant nul , se détaillant comme suit :

		<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus des actions		-	15,848	-	17,089
Revenus des titres OPCVM		-	1,569	-	2,917
TOTAL		-	17,416	-	20,006

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2025, un montant de 1 153 Dinars, se détaillant comme suit :

		<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)		1,153	3,447	368	5,008
Revenus des obligations de sociétés (Report)		-	-5,008	-	-6,713
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)		-	6,860	1,821	10,931
TOTAL		1,153	5,299	2,189	9,226

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat

Ce poste enregistre, au titre du quatrième trimestre 2025, un montant de 8 455 Dinars, se détaillant comme suit :

		<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus des emprunts de l'ETAT (potentiel)		5,173	18,331	7,399	18,796
Revenus des emprunts de l'ETAT (Report)		-	-18,796	-	-16,972
Revenus des emprunts de l'ETAT (Réalisé)		3,283	34,381	864	29,250
TOTAL		8,455	33,915	8,264	31,075

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 3 790 Dinars au titre du quatrième trimestre 2025. Ils se détaillent comme suit :

		<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Revenus compte à terme (Potentiel)		38	2,647	91	2,747
Revenus compte à terme (Report)		-	-2,747	-	-2,663
Revenus compte à terme échus		3,710	15,394	3,858	15,566
Intérêts sur comptes de dépôts		42	208	18	248
TOTAL		3,790	15,502	3,968	15,897

SICAV L'INVESTISSEUR					
Rue Hédi Nouira					
1001 Tunis					
5-5 : Charges de gestion des placements					

Les charges de gestion des placements ont atteint, au titre du quatrième trimestre 2025, un montant de 2 328 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Rémunération du Gestionnaire (1)	1,742	6,967	1,774	7,030
Rémunération de réseau (2)	293	1,171	298	1,181
Rémunération du dépositaire (3)	293	1,171	298	1,181
TOTAL	2,328	9,308	2,370	9,392

(1) : *Rémunération du gestionnaire* : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la « SICAV L'INVESTISSEUR » réuni le 07 juin 2018 a décidé le changement du gestionnaire pour confier la gestion à la société « STB FINANCE ». La SICAV a reçu l'agrément y afférent, du Conseil de Marché Financier, en date du 31/10/2019, et l'a soumis à l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 22/01/2020 pour la mise à jour des statuts.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue le 07/07/2020 mais ledit changement est entré en vigueur à partir du 16/07/2020 selon un communiqué publié par la SICAV au B.O du CMF en date du 10/07/2020. Les conditions de rémunération du gestionnaire sont restées inchangées.

(2) : *Rémunération du dépositaire* : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : *Rémunération du réseau* : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges				
----------------------	--	--	--	--

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Rémunérations CAC*	1,623	6,437	1,623	6,455
Publicité & publications*	1,515	6,010	1,515	6,027
Jeton de présence* (i)	2,510	9,957	2,510	9,984
Redevance CMF*	293	1,171	298	1,181
Impôts et taxes*	46	630	48	764
Autres charges	4	15	4	29
TOTAL	5,989	24,221	5,997	24,440

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

(i) La SICAV L'INVESTISSEUR a supprimé, à compter du 1er janvier 2020, la rémunération de son président directeur général en contrepartie de la révision de la valeur de ses jetons de présence. La mise à jour de ces engagements fait suite la décision du conseil d'administration de la société mère STB réuni en date du 19 octobre 2019. Cette décision a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de la SICAV réunie en date du 29/04/2021.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation				
---	--	--	--	--

Cette rubrique se présente comme suit :

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2025</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2024</i>
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	-	36	-	53
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-45	-590	-	-211
TOTAL	-45	-554	-	-158